

CONSEIL MUNICIPAL

Compte-rendu extrait du Procès-verbal de la réunion du jeudi 1^{er} décembre 2016 à 20 heures. Grande salle du conseil

Conseillers en exercice : 13
Présents : 8
Votants : 8
Convocation du 24 novembre 2016.

Etaient présents au lieu habituel des séances du conseil municipal et sous la présidence de Jean Claude RICHARD, Maire ; MM : Gilles BOUTEILLER, Colette FRAIOLI, Jean-Paul BERTRAND, Ignace FLEURET, Michel JACQUET, Jacques MORIN, Philippe PRUNIER

Excusés : Nathalie BROCHARD, Christian FRANÇOIS, Céline GARNIER,
Olivier BOUCHAND, Michel GACHIGNARD

Secrétaire : Colette FRAIOLI

Pas de remarques sur le compte rendu de la réunion du Vendredi 28 octobre 2016, celui-ci est approuvé à l'unanimité.

Ordre du jour

1- FINANCES

- ▶ Budget principal : décision modificative
Section investissement : réajustement des crédits
- ▶ Demande d'ouverture de ligne de trésorerie
- ▶ Remboursement des salaires du médecin salarié et agent du budget annexe sur le budget principal
- ▶ Prise en charge des frais de déplacement

2- TARIFS ET REGLEMENT DE LA SALLE DES FETES

3- MODIFICATIONS DES STATUTS DE LA CCVSA

4- MAINTENANCE INFORMATIQUE : CONTRAT SOCIETE ALYATIS (BENET)

5- DELIBERATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

1- FINANCES

► Budget principal : décision modificative no 5

M. le Maire expose aux élus que dans le cadre des réaménagements des emprunts il y a lieu de procéder à des ajustements de crédits budgétaires dans la section investissement.

A l'unanimité des membres présents, les élus votent la décision modificative comme suit :

Dépenses investissement		Recettes investissement	
1641	100		
166	-12 906	166	-15 671
041/166	-2 765	041/1641	-2 765
21/2111	33 279	1641	132 671
276341 (créance sur budget op touristiques	96 527		
	114 235		114 235

► Demande d'ouverture d'une ligne de trésorerie

M. le Maire informe les élus que pour faire face aux besoins prévisionnels de trésorerie, il a sollicité le Crédit Agricole de la Vendée pour l'ouverture d'une ligne de trésorerie de 80 000 euros.

Il énonce les caractéristiques de cette ligne de trésorerie :

-durée 12 mois

-commission d'engagement (prélevée d'office à la mise en place) 0.20%

-taux (>Euribor un mois moyenné + marge) 1,10%

-intérêts facturés en fin de trimestre civil suivant utilisation

-pas de montant minimum de déblocage

-absence de commission en cas de non utilisation

-frais de dossier à la mise en place 200 euros

Les élus autorisent la signature de la convention à intervenir.

► Remboursement des salaires du médecin salarié et agence du budget annexe sur le budget principal

M. le Maire expose aux élus que les dépenses salariales du Dr Capron et de Mme Sonia Girard ont été inscrites sur le budget principal et que pour la sincérité des comptes, il faut prévoir le reversement des salaires et charges du budget annexe « cabinet médical » sur le budget principal pour la période de février à décembre 2016.

Le conseil municipal autorise les écritures comptables de régularisation.

► Prise en charge des frais de déplacement

M. le Maire expose aux élus que suite à un mauvais marquage d'emplacement dans le cimetière communal, il y a eu lieu de procéder au déplacement d'une sépulture par les services des pompes funèbres en présence des membres de la famille. Ceux-ci n'étant pas domiciliés sur la commune, il propose que soient pris en charge par la commune les frais de déplacement. Le montant total s'élève à 1308.09 euros.

Le conseil municipal valide cette décision et autorise le remboursement des frais de déplacement aux membres de la famille.

2- TARIFS ET REGLEMENT SALLE DES FETES

Point remis à l'ordre du jour de la prochaine réunion du 15 décembre

3- MODIFICATIONS DES STATUTS DE LA CCVSA

M. le Maire donne lecture des principales modifications des statuts de la CCVSA.

Il propose aux élus d'approuver les nouveaux statuts applicables au 31 décembre 2016.

Après en avoir délibéré, les nouveaux statuts de la Communauté de Communes Vendée Sèvre Autise sont approuvés.

4- MAINTENANCE INFORMATIQUE : CONTRAT STE ALYATIS (BENET)

M. le Maire rappelle aux élus que la maintenance du parc informatique de la mairie et de l'école était assurée par la société Dynamips, située à la Roche sur Yon. La résiliation du contrat est fixée le 31 mars 2017. Après avoir été consultée pour des remises en service d'ordinateurs à l'école, la société Alyatis (Benet) propose un contrat de maintenance pour tout le parc informatique, incluant également le cabinet médical. Le montant total du contrat s'élève à 4 271,76 euros ttc pour une année.

Les élus trouvent le devis élevé et proposent que soit recontactée la société afin de revoir le montant, en modifiant certaines prestations.

Devis pour parc informatique du cabinet médical – onduleur – sauvegarde : signé pour un montant total de 2 294,00 euros ht soit 2 752.80 euros. Cette dépense sera inscrite sur le budget 2017.

Tableau numérique école : faire le point avec les institutrices sur l'usage du tableau numérique.

5- DELIBERATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

► Signature de la convention avec Monsieur Jacques Pommier, intervenant aux TAP (Temps d'Activités Périscolaires)

M. I.Fleuret informe le conseil qu'il a rencontré, avec Mme C.Garnier, M. Pommier pour faire le bilan de la 1^{ère} période et connaître son programme d'activités mis en place avec les enfants.

La convention établie entre la commune et M.Pommier a été validée et signée.

► Accessibilité des établissements recevant du public – Elaboration de l'Agenda d'Accessibilité Programmée (Ad'AP) – Approbation

M. le Maire rappelle que la loi n°2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, impose la mise en accessibilité de l'ensemble des établissements recevant du public (ERP), pour tous les types de handicaps avant le 1^{er} janvier 2015.

Compte tenu des difficultés rencontrées pour atteindre cet objectif au 1^{er} janvier 2015, l'ordonnance du 26 septembre 2014 instaure les agendas d'accessibilité programmée (Ad'AP).

La commune ayant réalisé les diagnostics obligatoires de ses ERP et ayant déjà réalisé des travaux d'accessibilité sur certains bâtiments communaux, propose de déposer un Ad'AP, portant sur la mise en accessibilité de 3 bâtiments : la mairie, l'école et la salle des fêtes. Le montant estimatif des travaux s'élève à 4000 euros et les crédits seront inscrits au budget primitif.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Décide d'approuver l'Agenda d'Accessibilité Programmée de la commune tel que présenté
- DONNE tous pouvoirs au Maire pour signer tout document, accomplir toute formalité nécessaire au règlement de ce dossier.

► Commission travaux

M.C.François et M. M.Gachignard étant absents, le compte rendu de la commission se fera lors d'une prochaine réunion.

M. Bertrand informe les élus que la commission, lors de plusieurs réunions, a effectué un diagnostic sur les travaux à effectuer sur les différents bâtiments communaux, a chiffré les dépenses et hiérarchiser les travaux sur un programme pluriannuel.

Séance levée à 22h00